

SAISON 2026/2027

Toute question concernant l'organisation du club doit être adressée par mail à l'adresse suivante :
bureaugymlesmontagnards@gmail.com

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Le paiement est obligatoire à l'inscription

- La fiche d'inscription remplie en **en ligne**
- Le questionnaire de santé ou un certificat médical obligatoire dès le premier entraînement
- 1 photos d'identité **récente, dimensions style passeport, pas de photo trop petite ni trop grande, pas de photocopie ni de découpe, possibilité de la charger en ligne directement.**

Mettre le nom et le prénom du gym au dos de la photo, merci.

- La délégation de pouvoir dûment remplie
- L'attestation de prise de connaissance du règlement intérieur signée
- Les autorisations de publication de photo et de quitter seule l'entraînement

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Les encadrants bénévoles et salariés sont responsables des enfants durant les entraînements ainsi que pendant la durée de la compétition.
2. La participation aux compétitions est **obligatoire**. Les encadrants décident de la composition des groupes et des équipes. **Aucune remise en cause par les parents ou les gyms ne sera acceptée.**
3. Les parents **doivent s'assurer** de la présence d'au moins un responsable à chaque entraînement, **en conduisant leur enfant dans le gymnase.**
4. Merci de prévenir le responsable en cas d'absence à un entraînement.
5. **Tout engagement en compétition est définitif.** Un délai de 30 jours minimum est demandé pour prévenir de l'absence à une compétition, **pour motif exceptionnel** dûment justifié par les parents.
6. Le non-respect de l'article précédent entraîne la non-réinscription pour la saison suivante.
7. L'arrêt des entraînements en cours de saison doit avoir une justification par un contact entre les parents et l'encadrement, aucun remboursement ne sera possible,
8. En cas d'absence de l'entraîneur le bureau tentera de trouver une solution de remplacement, s'il s'avère que les cours ne peuvent être assurés aucun remboursement ne sera possible.
9. Les enfants doivent venir aux entraînements sans bijou ni objet de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.
10. **Le port du justaucorps est obligatoire lors des entraînements**, cheveux attachés, short, legging acceptés, **t-shirt et sweat autorisés seulement sur le temps d'échauffement.**
11. Les stages organisés pendant les vacances sont payants.
12. Les entraînements ne pourront commencer qu'une fois le dossier d'inscription complet avec le règlement remis au club.
13. Le club est assuré en cas d'accident survenant sur les temps d'entraînements. Une déclaration sera faite dans les 5 jours, un certificat médical sera demandé.